



Arrêté de Monsieur le Maire

N° 52/2026

OBJET :

Arrêté portant réglementation de la circulation ROUTE DES HAMEAUX

Monsieur le Maire de la commune de Minzier

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie routière

VU la demande de travaux la pose de fourreaux électricité, télécom, et éclairage public formulée le 29 septembre 2026 par l'entreprise SAS DUCLOS TP74 située route du Vieran à ANNECY (74000), mandatée par SYANE située à POISY (74330), non seulement pour elle-même mais aussi pour l'entreprise PORCHERON située à ENTRELACS (73410) et l'entreprise COLAS située 81 route de Clermont à SILLINGY (74330)

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de travaux, à savoir la pose de fourreaux électricité, télécom, et éclairage public, il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pendant 15 jours du 12 octobre 2026 au 22 décembre 2026, la circulation des véhicules de toutes catégories sera réglementée à MINZIER, **ROUTE DES HAMEAUX**.

ARTICLE 2 :

Pendant 15 jours du 12 octobre 2026 au 22 décembre 2026, la circulation de tous les véhicules sera **INTERDITE ROUTE DES HAMEAUX** dans les **DEUX SENS DE LA CIRCULATION**, depuis la Place de la Mairie jusqu'au croisement de la route de l'Ecule.

ARTICLE 3 :

Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur toute l'emprise du chantier.

ARTICLE 4 :

Les panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place par le demandeur pour permettre l'application du présent arrêté. Etant précisé que l'entreprise SAS DUCLOS TP 74 se chargera également de mettre en place, dans les deux sens de circulation, un alternat par feux tricolore route de l'Ecule.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire, M. le Lieutenant-Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Frangy-Seyssel,
- à Monsieur le Commandant du Centre de secours de Frangy,
- à SAS DUCLOS TP74,
- à l'entreprise PORCHERON,
- à l'entreprise COLAS.

Fait à Minzier, le 30 septembre 2026
Monsieur le Maire, Jérémie COURLET

